

*Questions orales***L'ÉNERGIE**

ON DEMANDE SI UN PROJET DE LOI PRÉVOYANT UNE TAXE POUR FINS D'EXPORTATION SERA PRÉSENTÉ

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Depuis une quinzaine de jours je pense que le ministre a été dans l'obligation de toucher un certain sujet, savoir, une taxe pour fins d'importation de toutes formes d'énergie. Alors j'aimerais lui demander aujourd'hui . . .

Une voix: Exportation . . .

M. La Salle: . . . il ne faut pas que je me trompe, pour fins d'exportation. Je remercie mes collègues de me corriger. J'aimerais demander au ministre, étant donné les circonstances, s'il a déjà demandé aux fonctionnaires de son ministère de préparer une loi dans ce sens. Dans la négative, a-t-il sérieusement l'intention de le faire?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, les fonctionnaires n'ont reçu aucune instruction de préparer quelque législation que ce soit à ce sujet. J'ai indiqué à un grand nombre de citoyens que tout d'abord il y avait eu des commentaires répétés de la part des porte-parole provinciaux particulièrement dans les provinces de Saskatchewan et d'Alberta à l'effet que les citoyens de ces provinces trouvaient inéquitable le fait qu'on impose une taxe à l'exportation de l'huile par exemple et non pas à d'autres produits énergétiques, que c'était une question qu'il fallait étudier si on faisait une révision globale de la politique énergétique et que cette question serait examinée et étudiée. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

ON DEMANDE QUE LES PROVINCES SOIENT CONSULTÉES SUR LA TAXE À L'EXPORTATION

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, j'aimerais demander au ministre responsable, compte tenu de ces discussions qui ont quand même eu lieu, s'il peut assurer la Chambre qu'aucune décision à cet effet ne sera prise avant de négocier une telle décision avec les provinces et tout au moins avant d'avoir un accord des provinces sur une mesure semblable.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai déjà eu un certain nombre de consultations avec l'ensemble des provinces sur toutes sortes de questions énergétiques, et il est fort possible en effet qu'avant qu'une décision finale ne soit prise il y ait d'autres consultations. Toutefois, je trouve étrange que l'honorable député suggère qu'une mesure fiscale qui se situerait par exemple absolument dans le cadre de l'autorité du ministre des Finances soit sujette non seulement à la consultation avec les provinces mais aussi à leur approbation. Si le député suggère que le budget du gouvernement fédéral préparé par le ministre des Finances soit d'abord approuvé par les provinces, je crois qu'il a une drôle de conception du rôle du gouvernement fédéral.

[Traduction]

LA LOI SUR LE PIPE-LINE DU NORD—LE FINANCEMENT DU PROJET

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, nous serions contents que la Chambre des commu-

nes puisse approuver le budget, mais jusqu'ici nous n'en avons pas vu la couleur.

Ma question s'adresse au premier ministre ou au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement songe à modifier le texte de l'article 2 de l'annexe à la loi sur le pipe-line du Nord afin d'exiger que les modalités de financement de tout le projet soient établies avant qu'on commence la construction du tronçon préfabriqué.

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition officielle est au courant du fait que l'Office national de l'énergie a déjà fait une telle recommandation au Cabinet, et que ce dernier à l'époque où la recommandation a été faite a refusé de la considérer tant qu'il n'aurait pas obtenu de plus amples informations et qu'il se soit produit des faits nouveaux. Cette recommandation de l'Office national de l'énergie est encore étudiée par le Cabinet, et devra évidemment être prise, soit pour acquiescement, soit pour le rejet par le Cabinet.

[Traduction]

M. Clark: Dans ce cas, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou le premier ministre peuvent-ils m'assurer que tout changement dans l'échéancier susceptible d'avoir des effets marqués sur les conditions sera soumis à l'approbation de la Chambre avant d'être mis en vigueur? Autrement dit, je demande au gouvernement de m'assurer qu'il n'emploiera pas le détour qui consisterait à modifier l'échéancier dans le simple but d'éviter un débat à la Chambre sur ce qui pourrait constituer un changement très important de politique.

M. Lalonde: Le très honorable député a parlé de «détour». Je le reporterai au bill que le Parlement a adopté en 1978 et qui prévoyait exactement ce dont il vient de parler; le paragraphe 20(4) de ce bill permettait à l'Office national de l'énergie de modifier cet échéancier. Il ne saurait donc être question de manquer de respect envers le Parlement ni de passer outre à sa volonté en agissant ainsi. Cette disposition est inscrite en toutes lettres dans la loi et, le député ne devrait pas nous accuser de vouloir recourir à un détour particulier pour éviter un débat à la Chambre.

M. Clark: Madame le Président, nous avons maintenant la certitude que le gouvernement envisage de changer les conditions en modifiant l'annexe et par conséquent l'esprit de la loi qui a été adoptée par le Parlement.

Ce que je veux, c'est que le ministre ou bien son supérieur en matière énergétique, c'est-à-dire le premier ministre, s'engage fermement à n'apporter aucune modification à la loi en changeant l'annexe sans consulter la Chambre des communes.

M. Lalonde: Comme d'habitude, le chef de l'opposition transforme complètement nos propos. Aucune décision n'a été prise, comme je l'ai dit sans ambages. Une recommandation de l'Office national de l'énergie a déjà été rejetée. Le cabinet est en train d'étudier la question et la décision sera annoncée dès qu'elle sera prise. Aucune décision n'a encore été prise ni dans un sens ni dans l'autre.